

PUBLICITE DES TRAVAUX DU CHSCT SPECIAL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rappel : conformément aux dispositions du décret n° 82-453 modifié - art.77, l'administration doit porter à la connaissance des agents de son ressort les travaux des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Cette diffusion peut être assurée par voie électronique sur intranet ou par tout autre moyen de son choix afin que chaque agent puisse effectivement consulter les documents ainsi mis en ligne.

Les documents suivants sont publiés sur le bulletin départemental n°107 /

- relevé de conclusions du CHSCT du 14 juin 2012 ;
- relevé de conclusions du CHSCT du 9 octobre 2012 ;
- relevé de conclusions du CHSCT du 1^{er} février 2013

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CHSCT SPECIAL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
DU JEUDI 14 JUIN 2012**

Etaient présents :

1) Représentant de l'administration : MME TAIX, secrétaire générale de la direction académique de Vaucluse, en remplacement de M. LELOUCH, excusé.

2) Représentants des personnels :

FSU - membres titulaires : MME DESSALLES, M. ODINOT, MME BACHIMON ;
membres suppléants : MME ALBERTI

**DIRECTION
ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Fnc- FP- FO : membres titulaires : M. GESLIN, secrétaire du CHSCT, M. CHOMETTE,
membres suppléants : MME PRIM

UNSA - Education : membres titulaires : M. OLIVIER

Secrétariat Général

3) Experts :

MME ARNAL, médecin de prévention,
M. NIGITA, délégué académique sécurité, hygiène, conditions de travail (DASHCT),
M. DECHAUME, conseiller de prévention départemental,

Dossier suivi par

J.F. DECHAUME

Téléphone

04 90 27 76 72

Fax

04 90 82 96 18

Mél.

Jean-franc.dechaume

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CHSD du 20 mars 2012,
- Nouveau projet de règlement intérieur,
- Document unique : bilan intermédiaire,
- Situations signalées dans les écoles et dans les établissements du 2nd degré,
- Questions diverses.

Le département des Bouches-du-Rhône a déjà procédé au recrutement d'un médecin de prévention et priorité est donnée au Vaucluse pour l'affectation d'un demi-poste. Au total, 3,2 postes en ETP (équivalent temps plein) pour les quatre départements de l'académie.

Bilan de santé des 50 ans : Démarrage prévu à la rentrée 2012 sous réserve des retours d'information. La question des bénéficiaires de l'obligation d'emploi figurera à l'ordre du jour d'un CHSCT ultérieur qui traitera spécifiquement des candidatures retenues, des titularisations, ainsi que des mesures d'aménagement de service.

Approbation du procès-verbal du CHSD du 20 mars 2012 : **approuvé**

Nouveau projet de règlement intérieur : le projet de règlement intérieur du CHSCT de Vaucluse a été débattu et amendé mais ne peut être validé en l'état. Il devra être réexaminé avant son adoption définitive afin de s'assurer de sa totale conformité avec les dispositions du décret 2011-774 du 28 juin 2011.

Document unique : bilan intermédiaire :

1^{er} degré : l'achèvement de la réalisation du document unique est l'une des priorités des directeurs d'école. Assistés par les assistants de prévention des circonscriptions, ils peuvent désormais enregistrer directement tous leurs signalements sous **GERE** (Gestion de l'évaluation des risques dans les écoles) dans les fiches d'évaluation des risques : nature et localisation, mesures arrêtées, etc. Les fiches renseignées constituent la trame du document unique et permettent de :

- rédiger la fiche de synthèse (le tableau de bord du directeur d'école),
- dresser le bilan qui sera présenté en conseil d'école

2nd degré : dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires (cf. art. 4-1 du décret 2011-774 et lettre du recteur du 8/2/2012), les assistants de prévention remplacent les ACO. Ils sont recrutés sur la base du volontariat et de préférence parmi les personnels de l'éducation nationale : gestionnaires, enseignants, chefs de travaux, infirmières. Leur nomination doit être validée par le président de la collectivité territoriale de rattachement. Ils assurent une mission d'expertise et de conseil auprès des chefs d'établissement dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail. Ils renseignent l'application GERES (Gestion de l'évaluation des risques dans les établissements) et participent à l'élaboration du document unique. Ils bénéficieront, à ce titre, d'une journée de formation/an.

200 des 300 établissements de l'académie d'Aix-Marseille ont déjà renseigné la fiche de synthèse. Le chef d'établissement présente ce document en conseil d'administration ou en Commission Hygiène Sécurité (CHS). D'ici le mois d'octobre 2012, toutes les fiches de synthèse devront être remplies.

Situations signalées dans les écoles et dans les établissements du 2nd degré :

Le CHSCT départemental arrête le planning et les modalités des visites des écoles et des établissements de son ressort (art. 53 du décret). Ces visites répondent à plusieurs critères

- elles sont conduites conjointement par le conseiller départemental de prévention, le secrétaire du CHSCT et un représentant élu de chaque organisation syndicale,
- elles remplissent une fonction d'observation et de conseil auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement et ne se substituent en aucun cas aux visites de contrôle de l'I.S.S.T. (inspecteur santé, sécurité, conditions de travail),
- elles n'associent aucun partenaire extérieur (*par exemple*, les services techniques des collectivités territoriales) et font l'objet d'un compte-rendu conjoint du secrétaire et du conseiller départemental de prévention suivant ce schéma :
 1. navette entre le conseiller de prévention départemental et le secrétaire,
 2. diffusion aux membres du CHSCT du compte-rendu finalisé pour examen et suite à donner.

Il faudra, dès le mois de septembre 2012, disposer de l'intégralité des propositions des circonscriptions à croiser avec celles des représentants des personnels afin d'élaborer un planning de ces visites pour l'année 2012-2013

A la demande des membres du CHSCT, il sera procédé à :

- un bilan de l'épisode "grand froid" : situations signalées, mesures mises en œuvre,
- la transmission aux membres des comptes-rendus des six visites d'écoles réalisées (cinq dans la circonscription d'Avignon et une dans la circonscription d'Orange),
- la convocation d'un groupe de travail sur le calendrier et l'organisation des visites d'établissements du 2nd degré (date non encore arrêtée),
- l'examen des situations signalées par les représentants des personnels et appelant une réponse détaillée de la part de l'administration d'ici à la réunion du prochain CHSCT départemental de Vaucluse le mardi 9 octobre 2012.

Monsieur CHOMETTE : demande à disposer d'informations sur les écoles Les Rotondes et Marcel Perrin d'Avignon confrontées à des problèmes d'écoulement d'eau non réglés depuis l'épisode de grand froid de l'hiver dernier.

Questions diverses :

- épisode "grand froid" - mois de février 2012.
- nuisances dues à l'activité d'un chantier dans une école (co-activité école chantier).
- Visites d'écoles.

épisode "grand froid"

M. CHOMETTE : la mise en sécurité des écoles concerne prioritairement le DASEN. Il lui revenait de saisir les responsables des collectivités territoriales pour savoir quelles mesures conservatoires elles comptaient prendre dans ces circonstances exceptionnelles (température de 10° C dans certaines écoles). Par ailleurs, l'administration a-t-elle réalisé un bilan de cet épisode grand froid ?

MME TAIX : un bilan sera prochainement établi à partir de la remontée des fiches du registre de sécurité des écoles. Durant l'épisode de grand froid, le cabinet du DASEN faisait des points de situation quotidiens avec les établissements et les circonscriptions d'IEN. Les problèmes signalés relèvent de la compétence exclusive des maires. Réglementairement, c'est au directeur d'école d'informer le maire de la situation afin que celui-ci prenne une mesure conservatoire pouvant conduire à la fermeture de l'école. Elle rappelle que le directeur académique n'a pas autorité pour communiquer sur ce dossier au nom du préfet.

co-activité école chantier

Un représentant des personnels : une aile de l'école Saint-Jean d'Avignon est en construction et le chantier est sécurisé par des grilles mobiles toutefois un élève a été victime d'un accident. A qui en incombe la responsabilité ? Au chef de chantier ? A la collectivité territoriale ? A signaler également, des conditions d'exercice difficiles pour les collègues et une pénibilité des tâches accrue en raison de nuisances diverses.

La représentante de l'administration : la responsabilité incombe à la collectivité propriétaire des murs qu'il faut saisir prioritairement afin qu'elle intervienne auprès du chef de chantier dans les meilleurs délais. Préalablement à toute autre démarche, une information au maire (courrier + fiche de signalement).

signé par

Le Président

Gabriel DUBOC

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CHSCT SPECIAL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
DU 9/10/2012**

Etaient présents :

- 1) Représentant de l'administration : M. DUBOC, chef de la division de la valorisation des ressources humaines (DVRH), en remplacement de M. LELOUCH, excusé.
- 2) Représentants des personnels :

FSU - membres titulaires : MME DESSALLES, M. ODINOT, MME BACHIMON ;
membres suppléants : MME ABERTII

**DIRECTION
ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Fnec- FP- FO : membres titulaires : M. GESLIN, secrétaire du CHSCT, M. CHOMETTE,
M. CAPO ;
membres suppléants : MME PRIM

UNSA - Education : membres titulaires : M. DENIEUL, secrétaire-adjoint du CHSCT.

Secrétariat Général

- 3) Experts :

M. NIGITA, délégué académique sécurité, hygiène, conditions de travail (DASHCT),
M. BECHET, inspecteur hygiène sécurité, conditions de travail (ISST),
M. DECHAUME, conseiller de prévention départemental,
MME SANCHEZ, chef de la division des affaires financières et de la logistique (DAFL),
M. HENRY, assistant de prévention de la direction académique de Vaucluse.

Dossier suivi par
J.F. DECHAUME
Téléphone
04 90 27 76 72
Fax
04 90 82 96 18
Mél.

Jean-franc.dechaume
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CHSCT du 14 juin 2012,
- Adoption du nouveau projet de règlement intérieur,
- Présentation du bilan départemental 2011- 2012 par le délégué académique sécurité hygiène, conditions de travail (DASHCT),
- Situations signalées dans les écoles et dans les établissements du 2nde degré :
 - bilan des visites d'écoles,
 - visites d'établissements du 2nde degré sur proposition des représentants des personnels,
 - épisode "grand froid" : retour d'informations.
- Questions diverses

Présentation du CHSCT spécial de service de la direction académique de Vaucluse :

M. HENRY : ce projet est en cours de finalisation après la désignation des représentants des organisations syndicales parmi les membres du personnel de la direction académique. Au mois de septembre 2012, il a adressé un courriel aux trois organisations syndicales leur demandant de lui communiquer les noms des membres titulaires et suppléants de cette nouvelle instance. Aucun retour de la part de l'UNSA- Education.

M. DENIEUL répond que le nécessaire sera fait.

MME DESSALLES : conformément au décret 2011-774, la liste des membres du CHSCT devra être affichée dans tous les établissements scolaires de Vaucluse, dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels.

M. NIGITA : en référence à l'article 77 du décret n° 82-453 modifié, la publicité des travaux du CHSCT est assurée par les représentants de l'administration et par ceux des personnels. Seuls les grands axes des projets prioritaires doivent être portés à la connaissance des agents.

En référence à l'ordre du jour du CHSCT ministériel du 30/05/2012, M. DENIEUL demande

- le recrutement de médecins de prévention ;
- la généralisation du bilan de santé des personnels âgés de 50 ans ;
- l'examen du bilan des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles 2011 ;
- l'insertion des personnels handicapés et leur maintien dans l'emploi à l'éducation nationale.

M. GESLIN donne lecture de deux vœux qu'il soumettra au vote :

- l'attribution au secrétaire du CHSCT de Vaucluse des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions (vœu n°1),
- l'aménagement du poste de travail d'une enseignante bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (vœu n°2).

M. NIGITA : aucune allocation de moyens spécifiques aux secrétaires des CHSCT n'est prévue.

Les vœux n°1 et n°2 sont adoptés à l'unanimité (7 voix pour, 0 contre).

Approbation du procès-verbal du CHSCT du 14 juin 2012 : approuvé sous réserve d'apporter la modification suivante, relative à l'intervention de M. GESLIN, page 4 du procès-verbal : "*La demande d'un seul représentant titulaire plutôt que de trois pour ajouter un point à l'ordre du jour ...*" et non "*pour provoquer la réunion du CHSCT*".

Adoption du nouveau projet de règlement intérieur :

Un amendement à l'article 11 du règlement intérieur stipulant : "*Pour assurer ses missions, le secrétaire du CHSCT-SD dispose d'une décharge de service de 4 heures*" est soumis au vote et adopté à l'unanimité (7 voix pour la proposition d'amendement et 0 voix contre). Le règlement intérieur n'est pas adopté.

Présentation du bilan départemental 2011-2012 par M. NIGITA, (DASHCT) :

Le bilan de l'enquête de juin 2012 dans les écoles et les établissements de Vaucluse a été réalisé à partir des réponses enregistrées sous GERE (Gestion de l'Evaluation des Risques dans une Ecole) et sous GERES (Gestion de l'Evaluation des Risques dans un établissement scolaire).

Les représentants des personnels : dans le cas des risques psychosociaux (RPS), la réponse à un signalement passe souvent par une nouvelle organisation du travail qui se heurte au manque de disponibilité des personnels déjà en « limite de charge ».

M. NIGITA : les risques psychosociaux (RPS) ne sont pas distincts des autres risques professionnels et doivent donc figurer dans le document unique. Le traitement de ces risques relève de la compétence du chef de service.

Présentation du bilan accidentologie et maladies professionnelles des personnels du 1er degré.

Ces informations concernent des accidents déclarés entre le 1^{er} septembre 2011 et le 31 août 2012. Elles sont incomplètes car elles recensent principalement des lésions (fractures, entorses dues à des chutes). Les accidents sur le trajet domicile travail sont également peu nombreux.

Bilan des visites d'écoles :

M. DECHAUME rend compte des visites d'écoles effectuées à Avignon le 5 avril et le 22 juin 2012 avec le secrétaire du CHSCT et les représentants des personnels. Le cadre

réglementaire strict dans lequel se déroulent ces visites diagnostic exclut tout risque d'interférence avec les missions spécifiques de l'inspecteur santé sécurité au travail.

M. ODINOT demande quel sera le rôle exact de l'administration et son positionnement lors des prochaines visites d'écoles ou d'établissements ?

M. NIGITA : les indicateurs à mettre en place pour la conduite des visites d'écoles ou d'établissement seront déclinés lors des deux prochaines journées de formation (22 et 23 octobre). Les gestionnaires des lycées bénéficieront également d'une demi-journée de formation. La liste des écoles/établissements à visiter devra être arrêtée lors du premier CHSCT de l'année 2013, le 29/01/2013.

MME DESSALLES propose de visiter une école ou un établissement confronté à la présence d'un chantier et aux nuisances engendrées par la "co-activité" avec des entreprises extérieures, que les travaux se déroulent dans l'enceinte de l'établissement ou aux abords immédiats de celui-ci.

M. NIGITA : quelle que soit la problématique retenue, la démarche appropriée consiste à "cibler" un établissement, une problématique, un interlocuteur unique. Une fois le diagnostic posé et les mesures conservatoires prises, c'est aux experts qu'il revient de mettre en oeuvre des solutions.

Les deux thèmes suivants : **eau/électricité** (incidence des infiltrations d'eau sur les installations électriques des bâtiments scolaires) et **co-activité école/chantier** sont validés par les représentants des personnels et les prochaines visites d'établissements scolaires s'inscriront sous l'une ou l'autre de ces rubriques.

Episode grand froid :

M. DECHAUME a dressé un bilan des signalements transmis à la direction académique par les chefs d'établissement, les IEN ou les directeurs d'école entre le 30/01/2012 et le 15/02/2012 : canalisations gelées, pannes de chaudière, sanitaires hors d'usage et les mesures prises en retour par les collectivités territoriales (réparations urgentes, livraison de WC chimiques, de packs d'eau minérale voire fermeture provisoire d'écoles ou d'établissements lorsque celle-ci s'avérait inévitable,).

M. CHOMETTE constate qu'un certain nombre d'écoles du département sont restées ouvertes en dépit de conditions d'hygiène et de sécurité inacceptables. Si une telle situation devait se reproduire, il y aurait saisine d'urgence du CHSCT. Les personnels confrontés à des conditions de travail inadmissibles pourraient ainsi exercer leur droit de retrait.

M. DUBOC : réglementairement, c'est au Préfet qu'incombe cette responsabilité et non au DASEN. En cas de litige avec les représentants d'une collectivité territoriale, la responsabilité du directeur académique se borne à saisir le Préfet.

Questions diverses :

M. CHOMETTE signale un cas d'hépatite A dans une école de Carpentras. Si un membre du personnel est contaminé dans l'exercice de ses fonctions, la journée de carence s'applique-t-elle ?

MME SANCHEZ : le jour de carence ne s'applique pas lorsqu'il s'agit d'une maladie professionnelle reconnue ou dans le cas d'une maladie contractée dans le cadre de l'activité professionnelle. Il existe une liste des pathologies identifiées mais, a priori, la journée de carence s'appliquerait dans le cas de l'hépatite A. La procédure à suivre en cas de contestation est double :

- recours par la voie hiérarchique ;
- saisine du comité médical

La séance est levée à 12 h 30.

**signé par
Le Président**

Gabriel DUBOC

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CHSCT SPECIAL DEPARTEMENTAL DU 1^{er} FEVRIER 2013

Etaient présents :

1) Représentant de l'administration : M. DUBOC, chef de la division de la valorisation des ressources humaines (DVRH), en remplacement de M. LELOUCH, excusé.

2) Représentants des personnels :

FSU - membres titulaires : MME DESSALLES, M. ODINOT, MME BACHIMON ;
membres suppléants : MME FRANCESCHI

Fnec- FP- FO : membres titulaires : M. CHOMETTE, M. CAPO ;
membres suppléants : MME PRIM

UNSA - Education : membres titulaires : M. DENIEUL

3) Experts :

M. NIGITA, délégué académique sécurité, hygiène, conditions de travail (DASHCT),
M. BECHET, inspecteur hygiène sécurité, conditions de travail (ISST),
M. DECHAUME, conseiller de prévention départemental,
MME SANCHEZ, chef de la division des affaires financières et de la logistique (DAFL),
M. HENRY, assistant de prévention de la direction académique de Vaucluse

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CHSCT du 9 octobre 2012,
- Soumission pour avis du programme annuel de prévention 2013,
- Programme des visites d'écoles et d'établissements du 2nd degré,
- Bilan social et de santé 2011,
- Soumission pour avis du bilan de prévention des risques professionnels de l'année 2011 par le délégué académique sécurité, hygiène, conditions de travail (DASHCT),
- Information sur les visites d'écoles et d'établissements scolaires du 2nd degré réalisées par l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST),
- Situations signalées dans les écoles et dans les établissements du 2nd degré,
- Calendrier prévisionnel 2013- 2014 des réunions du CHSCT et calendrier des réunions de la commission de suivi des dossiers particuliers avec les membres du bureau,
- Un point d'information sur la réunion du CHSCT spécial de service de la direction académique de Vaucluse le 17 janvier 2013,
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du CHSCT du 9 octobre 2012 : le procès-verbal est approuvé.

M. DENIEUL donne lecture d'une déclaration sur l'application du jour de carence lorsque des enseignants sont contaminés par les élèves sur le lieu de travail.

DIRECTION
ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Secrétariat Général

Dossier suivi par

J.F. DECHAUME

Téléphone

04 90 27 76 72

Fax

04 90 82 96 18

Mél.

Jean-franc.dechaume

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon

M. BECHET (ISST) : cette question doit être traitée en CHSCT national. Le jour de carence ne s'applique pas aux accidents du travail ni aux maladies professionnelles, congés de longue maladie ou congés de longue durée. L'application aux fonctionnaires d'un jour de carence est rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2012. Ces informations figurent sur le site de **Service Public**.

Bilan de prévention des risques professionnels :

M. NIGITA (DASHCT) : ce bilan s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le ministère pour l'année scolaire 2012-2013 (BOEN n° 44 du 29/11/2012). Il s'articule autour de trois axes prioritaires :

- la santé et la sécurité au travail,
- la prévention,
- l'évaluation des risques dans le 1^{er}, le 2nd degré et les services administratifs.

qui ont été approuvés par le CHSCT académique.

Programme annuel de prévention 2013 : approuvé

M. NIGITA : un groupe de travail académique sur les risques psychosociaux (RPS) est chargé d'élaborer une grille d'analyse des situations de travail dans les établissements scolaires qui sera ensuite testée sur le terrain.

MME DESSALLES : les membres du CHSCT n'ont pas été formés à la manipulation des applications informatiques GERE (1^{er} degré) et GERES (2nd degré). Une présentation de ces outils est-elle prévue ?

M. NIGITA : les membres du CHSCT seront initiés au maniement de GERE et de GERES. à compter de la rentrée scolaire 2013.

Bilan social et de santé 2011 :

M. NIGITA : quatre médecins de prévention sont en poste dans l'académie d'Aix Marseille (3,30 ETP). En 2011, l'académie comptait 41 911 agents relevant de la médecine de prévention. Les trois maladies professionnelles le plus souvent déclarées sont dues :

- au bruit ;
- aux troubles musculo-squelettiques (TMS) :
- à l'amiante :

1080 visites médicales ont été réalisées en 2011-2012 .

Information sur les visites d'écoles et d'établissements du 2nd degré réalisées par l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) :

M. BECHET a procédé à 12 visites de locaux. Bilan des visites d'écoles et d'établissements de Vaucluse :

- collège Marie Mauron de Pertuis : aménagement du laboratoire de chimie.
- école maternelle Thiers d'Avignon : problème d'insalubrité dû à la présence de pigeons dans les anciens logements de fonction. Rappel : les signalements des situations relevant de son expertise doivent lui être adressés par mail.

Calendrier prévisionnel 2013-2014 des réunions du CHSCT :

- mardi **11 juin 2013** de 9 h 30 à 13 h. Acté.
- Mercredi **9 octobre 2013** de 9 h 30 à 13. Acté.

Les dates de réunions ultérieures seront arrêtées lors du CHSCT de rentrée, le 9 octobre 2013.

Information sur les visites d'écoles et d'établissements du 2nd degré réalisées par les représentants des personnels :

Le 24 janvier 2013, les représentants des personnels ont visité l'école élémentaire Saint-Jean d'Avignon dans le cadre de la co-activité école-chantier. La fin des travaux est prévue pour le 17 juin.

M. NIGITA : la directrice et l'IEN doivent signaler au coordonnateur sécurité du chantier tout incident ou dysfonctionnement dont ils ont connaissance et exercer leur droit de suite en cas de non mise en conformité dans les délais d'usage.

Autres visites programmées :

- LP d'Eguilles : jeudi 11 avril 2013,
- L'école primaire Josette Constant de Visan : lundi 18 mars 2013,
- le collège P. Gauthier d'Avignon : mardi 30 avril 2013.

Situations signalées dans les écoles et les établissements du 2nd degré :

M. CHOMETTE : de façon récurrente, des problèmes de chauffage sont signalés dans certaines écoles du département soit du fait de chaudières défectueuses soit en raison de temporisations trop tardives.

M. BECHET : la réglementation stipule que "*l'employeur doit assurer la protection des travailleurs contre le froid et les intempéries*". Les articles R 131-20 à 22 du code de la construction et de l'habitation disposent que "*dans les locaux à usage d'habitation, les limites supérieures de température de chauffage sont fixées en moyenne à 19° C, en dehors des périodes d'inoccupation*".

M. CHOMETTE soumet au vote une motion exigeant le respect d'une température minimale de 19 °C. dès l'ouverture des locaux scolaires aux personnels et au public. Cette motion est approuvée par les représentants des personnels (7 voix pour et 0 abstention).

M. BECHET : cette motion devra être soumise au DASEN qui dispose d'un délai réglementaire de deux mois pour y répondre.

Point d'information sur la réunion le 17/01/2013 du CHSCT spécial de service de la direction académique de Vaucluse :

La direction académique de Vaucluse est le troisième bâtiment de l'académie d'Aix Marseille à avoir mis en place un CHSCT spécial de service.

L'assistant de prévention de la direction académique remercie M. BECHET pour sa participation à la première réunion de cette instance et pour son expertise lors de la visite diagnostic des archives et de la chaufferie situées au sous-sol de la direction académique.

**signé par
le Président**

Gabriel DUBOC